Révision du Plan Local d'Urbanisme
Commune de Châlo-Saint-Mars

Plan des servitudes

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes de protection des sites inscrits et sites classés
- AC3 - Servitudes relative aux réserves naturelles et leurs périmètres de protection
- AC4 - Servitudes relative aux PVAP et aux PSMV valant Site Patrimonial Remarquable
- I4 - Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
- T4-T5-T7 - Servitudes aéronautiques de balisage, de dégagement et à l'extérieur des zones de dégagement

Les servitudes AS1 (Servitudes relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux de captage potables et minérales) et PT2 ne sont pas représentées sur ce plan.